

NOT FOR PUBLICATION, DISTRIBUTION, OR RELEASE, IN WHOLE OR IN PART, DIRECTLY OR INDIRECTLY,
IN OR INTO THE UNITED STATES, AUSTRALIA, CANADA, JAPAN OR ANY OTHER JURISDICTION IN WHICH IT
WOULD BE UNLAWFUL TO DO SO



PRESS RELEASE

Banque Fédérative Crédit Mutuel announces the sale of its stakes in Safran and Eiffage

Paris, October 10, 2017 at 5.45pm CET

Banque Fédérative Crédit Mutuel today announces the sale of c.3.2m shares of Safran, representing approximately 0.8% of the share capital, and the sale of c.2.8m shares of Eiffage, representing approximately 2.9% of the share capital. Each sale will occur by way of an accelerated bookbuilding reserved to institutional investors.

Banque Fédérative Crédit Mutuel will no longer hold any Safran and Eiffage shares after these transactions.

The definitive terms of the placements will be determined following the completion of the bookbuildings process.

All bookbuildings will commence immediately and will be managed by Société Générale Corporate & Investment Banking, Sole Bookrunner on these transactions.

Disclaimer :

No communication and no information in respect of the sale by Banque Fédérative Crédit Mutuel of Safran or Eiffage shares may be distributed to the public in any jurisdiction where a registration or approval is required. No steps have been or will be taken in any jurisdiction where such steps would be required. The offer or sale of the Safran and Eiffage shares by Banque Fédérative Crédit Mutuel may be subject to specific legal or regulatory restrictions in certain jurisdictions. Banque Fédérative Crédit Mutuel takes no responsibility for any violation of any such restrictions by any person.

This press release does not constitute an offer or a solicitation to sell or subscribe requiring a prospectus

within the meaning of Directive 2003/71/EC of the European Parliament and Council dated 4 November 2003, as amended, in particular by Directive 2010/73/EU, and includes any relevant implementing measure (the “Prospectus Directive”).

This announcement does not, and shall not, in any circumstances constitute a public offering, nor an offer to sell or to subscribe, nor a solicitation to offer to purchase or to subscribe securities in any jurisdiction. The offer and sale of Banque Fédérative Crédit Mutuel will be carried out through a private placement to qualified investors, in accordance with article L.411-2 of the French Financial and Monetary Code and other applicable laws and regulations. There will be no public offering in France.

With respect to the member states of the European Economic Area which have implemented the Prospectus Directive (the “Relevant Member States”), other than France, no action has been or will be taken in order to permit a public offer of the securities which would require the publication of a prospectus in any Relevant Member States. In Relevant Member States, this press release and any offer if made subsequently are directed exclusively at persons who are “qualified investors” within the meaning of Article 2(1)(e) of the Prospectus Directive and acting for their own account within the meaning of the Prospectus Directive.

In the United Kingdom, this press release is not an invitation nor an inducement to engage in investment activity for the purpose of Section 21 of the Financial Services and Markets Act 2000, as amended. In the United Kingdom, this press release is directed only at qualified investors who are (i) investment professionals falling within Article 19(5) of the Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (the “Order”) or (ii) persons referred to in Article 49(2) (a) to (d) of the Order (high net worth entities, nonregistered associations, etc.) (all persons listed in (i) and (ii) above being referred to as “Relevant Persons”). The securities of Safran and Eiffage described herein are available only to, and any invitation, offer or agreement to subscribe, purchase or otherwise acquire such securities will be engaged in only with Relevant Persons. Any person who is not a Relevant Person must not act or rely on this document or any of its contents.

This press release does not constitute or form a part of any offer or solicitation to purchase or subscribe for securities in the United States. Securities may not be offered or sold in the United States unless they are registered under the U.S. Securities Act of 1933, as amended (the “Securities Act”), or exempt from registration. The shares of Safran and Eiffage have not been and are not being registered under the Securities Act and Banque Fédérative Crédit Mutuel does not intend to register any portion of the proposed offering in the United States or to conduct a public offering of securities in the United States.

Any investment decision to buy shares in Safran and Eiffage must be made solely on the basis of publicly available information regarding Safran or Eiffage. Such information is not the responsibility of Banque Fédérative Crédit Mutuel or Société Générale CIB and has not been independently verified by Banque Fédérative Crédit Mutuel or Société Générale CIB.

This press release may not be published, forwarded or distributed in the United States, Canada, Australia or Japan.

NE PAS PUBLIER, DISTRIBUER OU DIFFUSER, EN TOUT OU PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT,
AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON OU DANS TOUT AUTRE PAYS
DANS LEQUEL IL SERAIT INTERDIT DE LE FAIRE



COMMUNIQUE DE PRESSE

Banque Fédérative Crédit Mutuel annonce la cession de ses participations dans Safran et Eiffage

Paris, le 10 Octobre 2017 à 17h45

Banque Fédérative Crédit Mutuel annonce la cession de c. 3.2m d'actions Safran, représentant environ 0.8% du capital, ainsi que la cession de c. 2.8m d'actions Eiffage, représentant environ 2.9% du capital. Chaque cession prendra la forme d'un placement privé par construction accélérée du livre d'ordres auprès d'investisseurs institutionnels.

Après ces opérations de cession, Banque Fédérative Crédit Mutuel ne détiendra plus de participation dans Safran et dans Eiffage.

La fixation des modalités définitives des placements est prévue pour intervenir à l'issue de la construction des livres d'ordres.

La construction des livres d'ordres commence immédiatement et sera dirigée par Société Générale Corporate & Investment Banking, seul Teneur de Livre sur ces opérations.

Avertissement:

Aucune communication ni aucune information relative à la vente par Banque Fédérative Crédit Mutuel des actions Safran ou Eiffage ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'offre et la vente des actions Safran et Eiffage par Banque Fédérative Crédit Mutuel peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Banque Fédérative Crédit Mutuel n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'offre de vente ou de souscription de valeurs mobilières nécessitant un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen

et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE, ainsi que de toute mesure de transposition mise en place (la « Directive Prospectus »).

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de vente ou une offre de souscription ou comme destiné à solliciter un ordre d'achat ou de souscription dans un quelconque pays.

L'offre et la vente des actions Safran et Eiffage par Banque Fédérative Crédit Mutuel en France sera effectuée dans le cadre d'un placement privé auprès d'investisseurs qualifiés, en conformité avec l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier et les autres dispositions législatives et réglementaires applicables. L'offre ne sera pas ouverte au public en France.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États membres. Dans les Etats membres, le présent communiqué de presse et toute offre potentielle ultérieure s'adressent exclusivement à des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(1)(e) de la Directive Prospectus et agissant pour leur propre compte au sens de la Directive Prospectus.

Au Royaume-Uni, ce communiqué ne constitue pas une invitation à s'engager dans, et n'a pas pour objet d'encourager, une activité d'investissement, au sens de la Section 21 du Financial Services and Markets Act 2000, tel qu'amendé. Au Royaume-Uni, ce document est exclusivement destiné à des investisseurs qualifiés qui sont (i) des professionnels en matière d'investissement (investment professionals) au sens de l'article 19(5) du FSMA (Financial Promotion) Order 2005 (le « Règlement ») ou (ii) les personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) du Règlement (sociétés à capitaux propres élevés, associations non immatriculées, etc.) (toutes les personnes mentionnées aux paragraphes (i) et (ii) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres financiers de Safran et d'Eiffage visés dans le présent communiqué de presse sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres financiers ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions Safran et Eiffage n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act et Banque Fédérative Crédit Mutuel n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis d'Amérique ni d'effectuer une quelconque offre publique aux Etats-Unis d'Amérique.

Toute décision d'investissement pour acquérir des actions Safran ou Eiffage doit être prise sur la seule base des informations publiques disponibles concernant Safran ou Eiffage. Ces informations ne sont pas de la responsabilité de Banque Fédérative Crédit Mutuel ou Société Générale CIB et n'ont pas été vérifiées de façon indépendante par Banque Fédérative Crédit Mutuel ou Société Générale CIB.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.